

VOTRE VIEUX CHAUFFAGE AU BOIS EN CHIFFRES !

80% EN MOINS

En changeant votre foyer ouvert ou votre poêle à bois non performant, vous réduisez de 80% la pollution émise !

2 FOIS MOINS

Un vieux chauffage à bois a aussi un impact sur votre consommation. En le remplaçant, vous diviserez votre facture par deux !

12 À 13% DE PLUS

Et votre santé aussi est en jeu... 12 à 13% des crises d'asthme sont imputables à la qualité de l'air. En remplaçant votre chauffage au bois, vous protégerez votre santé !

293 morts par an dus aux émissions de particules (PM 2.5) sur l'agglomération grenobloise dont 60% sont liées au chauffage au bois individuel.

L'HEURE DE CHANGER D'AIR

En remplaçant votre vieux chauffage au bois, vous contribuerez à améliorer la qualité de l'air de votre région tout en vous chauffant plus efficacement. La Prime Air Bois a justement été pensée pour vous accompagner dans **cette nouvelle direction** !

Et si on visait ensemble l'objectif de diminuer de 10% les émissions de particules fines sur le territoire en **10 ans** ?

3 ASTUCES POUR UN CHAUFFAGE BOIS OPTIMAL VOUS AVEZ TOUT À Y GAGNER !

VERS UN BOIS SEC

- Acheté humide ? Stockez votre bois à l'abri ventilé et isolé du sol pendant 18 mois minimum.
- Acheté sec ? Exigez un taux d'humidité inférieur à 20%.



Le tout pour **polluer moins** et produire **deux fois plus de chaleur**.



RAMONER EST LA CLÉ

Sécurité et performance !

Pour éviter à votre conduit de prendre feu ou d'entraîner une surconsommation pouvant aller jusqu'à 6%, adoptez ces gestes :

- Faire ramoner son installation par un professionnel une (pour un appareil à granulés) à deux fois (pour un appareil à bûches) par an. C'est une obligation réglementaire !
- Faire faire l'entretien complet par un professionnel au moins une fois par an pour votre poêle ou chaudière à granulés.
- Entretenir quotidiennement votre appareil.

ALLUMEZ LE FEU... PAR LE HAUT !

La bonne technique se résume à un allumage inversé :

- Déposer en premier les bûches
- Disposer le petit bois par-dessus
- Ouvrir toutes les arrivées d'air
- Allumer le feu à l'aide d'un kit d'allumage

Pour **plus de chaleur** et **moins de pollution** !



CHANGEZ DE POÊLE POUR CHANGER D' AIR

JUSQU'À 30 FOIS MOINS
DE PARTICULES FINES DANS L'AIR



CHANGEZ VOTRE
VIEILLE CHEMINÉE
AVEC L'AIDE DE LA
MÉTROPOLE

POUR PROTÉGER
MA SANTÉ ET
CELLE DES
AUTRES

JUSQU'À
5000€
D'AIDES
PUBLIQUES



grenoblealpesmetropole.fr/primeairbois

CHANGER MON CHAUFFAGE AU BOIS... C'EST POUR MOI ?

Votre appareil de chauffage a son impact sur la pollution de l'air s'il n'est pas performant (et correctement installé et utilisé), même si vous ne l'utilisez qu'occasionnellement. La Prime Air Bois vous aidera à amorcer cette transition tout en douceur. Mais pouvez-vous en bénéficier ? On vous éclaire !

QUI PEUT PRÉTENDRE À LA PRIME AIR BOIS ?



Elle s'applique aux détenteurs d'appareils datant d'avant 2002 (poêles à bûches, inserts, cuisinières, chaudières...) et tous les foyers ouverts, implantés en résidence principale ou louée en tant que résidence principale.

COMMENT FAIRE ?



Renseignez-vous auprès de l'agence locale pour l'énergie et le climat (ALEC) de la métropole : 04 76 00 19 08



Remplissez un dossier de demande et faites-le valider par l'ALEC avant de signer le devis. chauffagebois.grenoblealpesmetropole.fr

LES ATOUTS



LA PRIME AIR BOIS DE PLUS PRÈS

**2000€
EN PRIME**

La Métropole vous propose 1 600 € de Prime Air Bois pour renouveler votre appareil de chauffage au bois et 400 € supplémentaires sous conditions de ressources ! Cumulable avec Ma prime Rénov' et les CEE (Certificats d'économie d'énergie).

**LA BONNE
DÉMARCHE**

**COMMENT EN BÉNÉFICIER ?
LA DÉMARCHÉ EST SIMPLE !**

En plus des conditions évoquées sur la page précédente, il est nécessaire :

- D'être habitant d'une des 49 communes de la métropole grenobloise.
- De vous engager à détruire votre ancien appareil.
- De le remplacer par un appareil labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent.
- De le faire installer par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et signataire de la charte des professionnels du chauffage au bois !

LE BON POINT

5000€	100%	50%
La Prime Air Bois est cumulable avec les aides de l'état (Ma Prime Rénov et CEE) jusqu'à 5000 €.	Prise en charge à 100% pour près de 25% des personnes éligibles	Plus de 50% d'aide pour plus de 50% de la population

EXEMPLES DE FINANCEMENT

FAMILLE MÉSANGE

Composée de 6 personnes
(2 adultes et 4 enfants) - Séchilienne

REVENU ANNUEL : 21 078 €

Elle remplace un insert bois de 1996 par un poêle à granulés. Le coût total de l'opération est de **4 747,50 €** dont **3 500 € (H.T.)** d'appareil. Cette famille va pouvoir bénéficier d'un accompagnement à hauteur de **100 %** d'aides publiques.



RESTE À CHARGE : 0 €

FAMILLE MOINEAU

Composée de 4 personnes
(2 adultes et 2 enfants) - Vaulnaveys-le-Haut

REVENU ANNUEL : 55 530 €

Elle remplace un poêle à bois de 2001 par un poêle à granulés. Le coût total de l'opération (matériel et pose) est de **5 275 €** dont **2 750 € (HT)** d'appareil. Cette famille bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de **62 %** d'aides publiques.



RESTE À CHARGE : 1 980 €

FAMILLE PIVERT

Composée de 2 personnes
(Retraités) - Le Gua

REVENU ANNUEL : 50 647 €

Elle remplace un foyer ouvert par un poêle à bois dernière génération. Le coût total de l'opération est de **5 275 €** dont **2 500€ (HT)** d'appareil. Ce couple bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de **34 %** d'aides publiques.



RESTE À CHARGE : 3 480 €

Ces exemples de financement cumulent la Prime Air Bois, Ma prime Rénov' et les CEE (Certificats d'économie d'énergie).

